



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

PAR LA PRÉSENTE EST DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE QUE :

Lors de la séance du 12 mai 2020, le conseil a adopté le *RÈGLEMENT 2020-638 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 557 SUR LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX*

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1350, Chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville sur les heures d'ouverture, soit du mardi au vendredi de 8 :30 à 16 :00 ou sur notre site internet au www.clarenceville.qc.ca

DONNÉ à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 1^{er} octobre 2020

(signé)

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil le 1 octobre deux mille vingt.

Marie-Eve Brin, directrice-générale